



Le Bermigeois

JOURNAL DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Bonne Fête nationale du Québec!

Juin 2022

Calendrier	2
Procès-verbaux	3
Rapport du maire	9
Àvis publics	10
Info-Municipale	13
Chronique de l'inspecteur	15
Offre d'emploi	16
Activités à Saint-Bernard	17
OTJ St-Bernard	18
Bibliothèque	19
FADOQ	20
INFO-MADA	21
La famille nous tient à cœur	25
Maison des jeunes	26
Régie des déchets	27
SARCA	28
Chouette à voir	29
Chronique horticole	30
Nos annonceurs	31
Services à la communauté	38



BONNE FÊTE
DES PÈRES

Le bureau municipal sera
fermé le jeudi 23 juin et le
jeudi 30 juin 2022.

Calendrier Juin - Juillet 2022

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
12 10h30: Messe à l'église de St-Bernard	13 19h30: Cours stretching bien-être	14 19h: Cours cardio-musc à l'église	15 15 juin JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES  	16 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-20h: Bibliothèque 	17  LE 17 JUIN 2022 JOURNÉE DES FINISSANTS	18 9h-14h: Comptoir familial
19  Journée des Pères	20 19h30: Cours stretching bien-être	21 19h: Cours cardio-musc à l'église	22 	23 Bureau fermé 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-20h: Bibliothèque 	24 Activités au terrain des Loisirs  JOURNÉE NATIONALE DES BONNETTES	25
26	27 19h30: Cours stretching bien-être	28 19h: Cours cardio-musc à l'église	29 	30 Bureau fermé 18h30-20h: Bibliothèque 	1 ^{er} juillet  Bonne Fête du Canada	2
3	4 20 h: Séance du conseil 19h30: Cours stretching bien-être	5 19h: Cours cardio-musc à l'église	6 	7 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-20h: Bibliothèque 	8	9
10	11 19h30: Cours stretching bien-être	12 19h: Cours cardio-musc à l'église	13  SECRETS DU RECYCLAGE	14 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-20h: Bibliothèque 	15	16
17	18 19h30: Cours stretching bien-être	19 19h: Cours cardio-musc à l'église	20 	21 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-20h: Bibliothèque 	22	23



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE
RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)
Séance extraordinaire du lundi 24 mai 2022 à 19 h 00

Étaient présents : M. Guy Robert, maire, et les membres du conseil, Mme Vanessa Lemoine, M. Jean-Paul Chandonnet, Mme Isabelle Hébert, Mme Christine Langelier. Les conseillers M. Hugo Laporte et M. Léonard Gaudette étaient absents. Les membres présents formaient le quorum.

Ressources humaines - Démission de la directrice générale et greffière-trésorière

Sur la proposition de Vanessa Lemoine
 Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la démission de madame Émilie Petitclerc à titre de directrice générale et greffière-trésorière dont la dernière journée de travail sera le 7 juillet 2022.

Ressources humaines - Ouverture du poste du directeur général et greffier-trésorier

Sur la proposition de Christine Langelier
 Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'ouvrir le poste de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville durant la période du 25 mai au 8 juin 2022.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE
RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)
Séance ordinaire du lundi 6 juin 2022 à 20 h 00

Étaient présents : M. Guy Robert, maire, et les membres du conseil, M. Hugo Laporte, Mme Vanessa Lemoine, M. Jean-Paul Chandonnet, Mme Isabelle Hébert, Mme Christine Langelier et M. Léonard Gaudette. Les membres présents formaient le quorum.

Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires

La balance de vérification et le rapport financier en date du 31 mai 2022 ont été déposés au conseil.

Épargne à terme - Fonds d'administration	450 060,62 \$
Épargne à terme - Fonds de roulement	<u>155 260,96 \$</u>
Grand total	732 376,08 \$

État des résultats du mois de mai 2022

REVENUS

Dépôts et encaissement	189 096,04 \$
Subvention FCCQ – Paiement	112 532,00 \$
Revenu d'intérêts / ristourne	<u>58,21 \$</u>
Total des revenus	301 686,25 \$

DÉPENSES

Déboursés	(32 379,68 \$)
Prélèvements	(21 933,41 \$)
Salaires	(16 240,03 \$)
Assurance collective	(835,97 \$)
Transfert à l'épargne à terme	(355 000,00 \$)
Remboursement sur la dette à long terme	(3 282,93 \$)
Frais d'intérêt sur le prêt temporaire	(323,02 \$)
Frais de caisse	<u>(35,00 \$)</u>
Total des dépenses	(430 030,04 \$)

Remboursement de la dette au 31 mai 2022

Solde des emprunts 1 et 2 - réseau d'égout	1 381 700,00 \$
Remboursement en capital	<u>(-) \$</u>
Solde des emprunts 1 et 2	1 381 700,00 \$

Financement temporaire - 4e rang (en attente subventions AIRRL et TECQ)

Solde au 31 mai 2022	<u>172 000,00 \$</u>
Solde de l'emprunt temporaire - 4e rang	172 000,00 \$

Sur la proposition d'Hugo Laporte
 Appuyée par Léonard Gaudette
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier du mois de mai 2022 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de juin 2022 tel que soumis pour un montant total de 420 235,42 \$.

État des comptes au 31 mai 2022

Solde au compte fonds d'administration	127 049,50 \$
Part de qualification	5,00 \$

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 6 juin 2022 à 20 h 00

Dépôt du rapport de Monsieur le Maire – Faits saillants du rapport financier 2021

La directrice générale dépose le Rapport de Monsieur le Maire sur les faits saillants du rapport financier 2021.

Ce rapport sera publié sur le site internet de la municipalité ainsi que dans le journal municipal.

Dépôt des attestations de la formation obligatoire en éthique et en déontologie des élu(e)s municipaux

La directrice générale informe que tous les membres du conseil ont suivi une formation portant sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ainsi que sur le rôle et la responsabilité des élus municipaux tel que stipulé dans l'article 15 du projet de loi n°49 sanctionné en novembre dernier (L.Q. 2021, c.31).

Ces renseignements seront publiés sur le site internet de la municipalité.

Congrès de la Fédération québécoise des municipalités – Inscriptions

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'inscrire le maire, M. Guy Robert, et le conseiller M. Hugo Laporte au Congrès de la FQM et de payer leurs frais d'inscription;

DE REMBOURSER les frais de déplacement et d'hébergement sur présentation de pièces justificatives en lien avec ce congrès.

Fermeture du bureau municipal du 25 au 29 juillet 2022

Le bureau municipal sera fermé du 25 au 29 juillet inclusivement durant les vacances estivales.

Bureau municipal – Travaux sur la toiture – Autorisation

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Christine Langelier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater l'entreprise Rénov-a-Neuf enr. au montant de 6 139,54 \$ plus taxes pour la réalisation des travaux de toiture du bureau municipal;

D'AUTORISER l'appropriation du surplus accumulé affecté au montant de 2 200 \$ et;

D'AUTORISER l'appropriation du surplus accumulé non affecté cette dépense la balance de ces travaux.

Vente d'ordinateurs portables usagés – Autorisation

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser la vente de 5 ordinateurs portables usagés qui étaient utilisés lors des séances du conseil.

Vérification des livres comptables 2022 – Mandat

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater la firme Hébert Marsolais inc. pour la vérification des états financiers annuels et la production du rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 pour un montant de 9 500 \$ plus les taxes applicables.

Remboursement du fonds de roulement – Tracteur

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'effectuer le sixième versement pour rembourser l'achat du tracteur CASE JX107 2004 au fonds de roulement d'un montant de 2 500 \$, et ;

D'AUTORISER le transfert de cette somme du fonds d'administration au fonds de roulement

Adoption - Programme d'aide financière pour l'achat d'un baril de récupération d'eau de pluie

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le Programme d'aide financière pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie tel que présenté ;

D'AUTORISER l'appropriation du surplus accumulé non affecté cette dépense pour cette année et;

D'AUTORISER que ce montant soit planifié annuellement par le conseil lors des prévisions budgétaires.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 6 juin 2022 à 20 h 00

Ressources humaines – Adjointe administrative aux loisirs – Prolongation

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Christine Langelier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser la prolongation de l'affichage du poste d'adjointe administrative, et ce, jusqu'à l'embauche.

Adoption - Politique de gestion des risques psychosociaux

Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter la politique de gestion des risques psychosociaux tel que déposée.

Adoption - Politique relative au télétravail

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter la politique relative au télétravail tel que déposée.

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2022-10 amendant le règlement no. 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant l'Insertion résidentielle en milieu agricole et les fonctions autorisées dans les diverses affectations

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Paul Chandonnet, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro Règlement numéro 2022-10 amendant le règlement no. 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant l'Insertion résidentielle en milieu agricole et les fonctions autorisées dans les diverses affectations.

Le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 6 juin 2022.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

Adoption du projet de Règlement numéro 2022-10 amendant le règlement no. 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant l'Insertion résidentielle en milieu agricole et les fonctions autorisées dans les diverses affectations

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Hugo Laporte
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le projet de règlement numéro 2022-10 amendant le règlement no. 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant l'Insertion résidentielle en milieu agricole et les fonctions autorisées dans les diverses affectations tel que déposé.

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2022-11 amendant le règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant l'Insertion résidentielle en milieu agricole et les fonctions autorisées dans les diverses affectations

Avis de motion est donné par le conseiller Hugo Laporte, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 2022-11 amendant le règlement no. 2017-02 intitulé règlement de zonage, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, en lien avec l'insertion résidentielle en zone agricole.

Le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 6 juin 2022.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

Adoption du projet de Règlement numéro 2022-11 amendant le règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant l'Insertion résidentielle en milieu agricole et les fonctions autorisées dans les diverses affectations

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le projet de Règlement numéro 2022-11 amendant le règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant l'insertion résidentielle en milieu agricole et les fonctions autorisées dans les diverses affectations.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 6 juin 2022 à 20 h 00

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro no. 2022-12 amendant le Règlement no. 2022-04 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, afin de permettre, sous certaines conditions, l'insertion résidentielle en zone agricole

Avis de motion est donné par la conseillère Isabelle Hébert, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement 2022-12 amendant le règlement 2022-04 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, afin d'autoriser, sous certaines conditions, l'insertion résidentielle en zone agricole.

Le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 6 juin 2022.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

Adoption du projet de Règlement numéro no. 2022-12 amendant le Règlement no. 2022-04 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, afin de permettre, sous certaines conditions, l'insertion résidentielle en zone agricole

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Léonard Gaudette
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le projet de Règlement numéro 2022-12 amendant le règlement 2022-04 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, afin d'autoriser, sous certaines conditions, l'insertion résidentielle en zone agricole.

Demande de dérogation mineure - Lot 2 708 854 – Autorisation

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'accepter la demande de dérogation mineure concernant le lot 2 708 854 tel que décrit précédemment selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

Ministère de la Sécurité publique – Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Pluies et inondations survenues du 19 au 22 mars 2022 – Autorisation

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de désigner madame Émilie Petitclerc, directrice générale au titre de personne désignée pour présenter une réclamation dans le cadre du programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents (PGIAF) – décret 403-2019 offert par le Ministère de la Sécurité publique pour les frais engendrés lors des inondations de mars dernier pour les bris de couvert de glace et d'inondations sur le rang Fleury, le 5e rang et le rang Sarasteau;

Procès-verbal de la RARC

Le procès-verbal de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre (RARC) est remis aux membres du conseil. M. Robert indique qu'avec l'ajustement uniformisé sur la perte d'eau pour l'année 2021, la municipalité recevra un crédit de 20 465 \$.

Achat d'un afficheur de vitesse portatif – Autorisation

Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Christine Langelier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser l'achat de l'afficheur de vitesse chez Signel Services au montant de 5 428 \$ plus taxes tel que la soumission no 49571.

Entretien du gazon sur le 5e rang pour les étés 2022-2023-2024 - Autorisation

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'accepter l'offre de M. Francis Laporte d'entretenir le gazon autour des arbres entre le 139 et le 275 du 5e Rang pour un coût annuel de 1 000 \$, et ce, pour l'année 2022 et d'ajouter une indexation de 2% pour les années 2023 et 2024.

Entretien du gazon sur les terrains municipaux – Contrat gré à gré

Sur la proposition de Christine Langelier
Appuyée par Hugo Laporte



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 6 juin 2022 à 20 h 00

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de permettre à la directrice générale d'établir un contrat de travail, avec l'Entrepreneur Les Constructions A. Claing enr. au montant 3 500 \$ (avant taxes) pour chacune des années 2023-2024-2025 pour l'entretien du gazon sur les terrains municipaux, telle que la soumission datée du 31 mai 2022.

Réfection du ponceau du Rang de la Savane – Mandat – Autorisation

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Léonard Gaudette
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de retenir la soumission de l'entreprise Excavation J.D. inc. au montant de 21 625,91 \$ plus taxes et;

D'AUTORISER l'appropriation du surplus accumulé non affecté pour les dépenses réelles engendrées pour ces travaux.

Travaux de réfection du 5e rang – Réception provisoire

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de procéder au paiement du décompte no. 1 et de libérer la retenue de 5% au montant total de 176 882,77 \$ (incluant les taxes) à l'entrepreneur Pavages Maska inc..

Achat de sels de déglacement pour les hivers 2022-2023 et 2023-2024 – Autorisation

Sur la proposition de Christine Langelier
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de retenir la soumission de *Sel Frigon* pour l'achat de sel de déglacement nécessaire à l'entretien des routes durant les périodes hivernales 2022-2023 et 2023-2024 au prix de 111,50 \$ plus les taxes applicables par tonne métrique livrée en convoyeur tel que soumis le 30 mai 2022.

Déboursement de la subvention pour la Fête nationale

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Christine Langelier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de déboursier la subvention prévue à O.T.J. St-Bernard inc. au montant de 5 000 \$ pour la Fête nationale du Québec et d'assumer les frais de reproduction engendrés par cet événement.

Offre de services pour l'entretien et le déneigement de la patinoire – Saisons 2022-2023 et 2023-2024 – Mandat

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Christine Langelier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PERMETTRE à la directrice générale d'établir un contrat de travail, avec l'Entrepreneur Les Constructions A. Claing enr. au montant 10 600 \$ avant taxes pour l'entretien et le déneigement de la patinoire pour la saison 2022-2023 et au montant 10 900 \$ avant taxes pour l'entretien et le déneigement de la patinoire pour la saison 2023-2024 et;

D'AUTORISER Monsieur Guy Robert, maire et Madame Émilie Petitclerc, directrice générale à signer ladite entente tel que soumise, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

Nature-Action Québec – Projet « Agrandissements du Registre Desjardins du patrimoine naturel, paysager et agricole en Montérégie - Demande d'appui

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'appuyer la demande de subvention présentée par Nature-Action Québec (NAQ) au programme Fonds régions et ruralité (FRR) volet 1 pour l'agrandissement du Registre Desjardins du patrimoine naturel, paysager et agricole, par l'entremise de la méthodologie développée en concertation avec les partenaires du milieu, les sites naturels situés dans les territoires des MRC Acton, Beauharnois-Salaberry, Haut-Saint-Laurent, Les Jardins-de-Napierville, Les Maskoutains, de Rouville et de Vaudreuil-Soulanges.

Demande de don – Fondation Aline Letendre

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Hugo Laporte
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remettre un don de 50 \$ à la Fondation Aline-Letendre.

Demande de don – Association de la Sclérose en plaques St-Hyacinthe – Acton

Sur la proposition de Christine Langelier
Appuyé par Léonard Gaudette
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 6 juin 2022 à 20 h 00

présents d'attribuer un don de 50 \$ l'Association de la sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton.

Demande de don – Fondation Maison l'Alcôve

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Christine Langelier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de donner un montant de 50 \$ à la Fondation Maison l'Alcôve.

Proclamation – Journée des finissants le 17 juin

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de proclamer la Journée des finissants le 17 juin 2022 et de féliciter tous les élèves qui termineront un tournant de leur cheminement scolaire.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

La version complète des procès-verbaux incluant les comptes payables est accessible sur le site web de la Municipalité : saintbernarddemichaudville.qc.ca.

BRAVO
aux finissantes
et finissants
2022
#fiersdenosfinissants

JOURNÉE DES FINISSANTS

Le 17 juin 2022,
soyons fiers de nos finissants
et célébrons-les tous ensemble!

RELEVEZ LE DÉFI :
publiez votre photo de bal sur les médias sociaux et applaudissez un finissant de cette année en l'identifiant!

Utilisez le mot-clé
#fiersdenosfinissants

Produits locaux recherchés

La Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville recherche des produits fabriqués par des Bermigeois et Bermigeoises pour ajouter aux paniers offerts aux nouveaux résidents.

La Municipalité a un budget pour l'achat de ce type de produits. Elle se réserve le choix d'accepter ou de refuser les offres qui lui sont faites.

Vous êtes producteur ou artisans et vous souhaitez vous faire connaître ? Contactez la Municipalité pour offrir vos produits.

⇒ 450-792-3190 #1

⇒ secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca

Saviez-vous que vous pouviez afficher les coordonnées de votre entreprise sur le site internet de la Municipalité ? Contactez-nous pour plus d'informations.

Décorez pour la Fête nationale

L'OTJ St-Bernard et la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville vous invitent à afficher les couleurs de la Fête nationale du Québec, célébrée le vendredi 24 juin prochain.

Que le bleu, le blanc et le jaune soient à l'honneur. Sortez vos drapeaux fleurdelisés.

Merci de votre participation !





RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2021

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 6 juin 2022, je fais rapport aux Bermigeoises et Bermigeois des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, tel que vérifié par la firme de comptables agréés Hébert Marsolais inc.

L'exercice financier 2021 s'est soldé par un excédent de 67 231 \$, résultant de recettes et amortissements se chiffrant à 1 814 463 \$, comparativement aux dépenses et affectations de 1 747 232 \$, tel qu'audité par le vérificateur externe.

Ventilation des surplus

Le rapport du vérificateur démontre des surplus de 801 264 \$ au 31 décembre 2021, se décrivant comme suit :

Excédent de fonctionnement non affecté	583 094 \$
Excédent accumulé affecté à 2021	61 094 \$
Excédent accumulé réseau égout	1 848 \$
Fonds de roulement	155 228 \$

Projets d'investissements réalisés en 2021

Réfection 4e rang (réalisation des travaux)	259 416 \$
Réfection rang Fleury sur 3 km (service d'ingénierie)	2 500 \$
Réfection du 5e rang sur 1,7 km (service d'ingénierie)	3 400 \$
Remplacement de l'ordinateur à l'usine de traitement des eaux usées	16 000 \$
Remplacement de pompes à l'usine de traitement des eaux usées	22 000 \$

Dettes à long terme - Réseau d'assainissement des eaux usées

Dettes à l'ensemble de la municipalité	231 765 \$
Dettes au secteur	660 757 \$
Réserves financières et fonds réservés (solde disponible)	5 521 \$
Subventions du gouvernement	<u>644 357 \$</u>
Solde de la dette au 31-12-2021	1 542 400 \$

Dépenses réalisées en 2021

En 2020, une aide financière au montant de 32 269 \$ a été remise à la municipalité. Une partie de cette aide a été réparée en 2021 afin de couvrir les frais supplémentaires engendrés par la disposition hors du site habituel des boues de l'usine de traitement des eaux usées.

Afin de connaître la provenance de l'infiltration d'eau dans le réseau d'égout, des recherches ont été effectuées dans les résidences reliées au réseau d'égout afin de vérifier les raccordements des pompes submersibles.

Au niveau de la voirie, il y a eu les travaux de rechargement en pierres du Petit 5^e rang et du Rang Fleury ainsi que l'installation des dos-d'âne dans la rue de l'École.

Rapport du vérificateur externe

Lors du dépôt des états financiers 2021, la firme Hébert Marsolais inc. a émis un rapport attestant que les états financiers consolidés de la Municipalité donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville au 31 décembre 2021. Aucune réserve n'a été émise quant à une anomalie quelconque.

En conclusion, le rapport financier, au 31 décembre 2021, démontre que la municipalité est en bonne situation financière.

Guy Robert, maire



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2022-08 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PRÉVOIR DES CONDITIONS CONCERNANT LA CULTURE ET L'ENTREPOSAGE DE CANNABIS À DES FINS MÉDICINALES OU RÉCRÉATIVES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022, le conseil a adopté le Règlement le Règlement 2022-08 amendant le Règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage afin de prévoir des conditions concernant la culture et l'entreposage de cannabis à des fins médicales ou récréatives
2. Le 24 mai 2022, la MRC des Maskoutains a délivré le certificat de conformité pour le règlement numéro 2022-08. En conséquence, ledit règlement est entré en vigueur à cette date ;
3. Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca ou sur le site internet saintbernarddemichaudville.qc.ca/pages/s_urbanisme_reglement.htm.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville
Ce 7^e jour du mois de juin 2022.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC

AVIS DE VENTE ORDINATEURS PORTABLES USAGÉS

La Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville souhaite vendre cinq (5) ordinateurs portables usagés qui étaient utilisés lors des séances du conseil.

Les citoyens qui sont intéressés par l'achat de ceux-ci doivent se présenter au bureau municipal situé au 390 rue Principale le lundi 20 juin entre 18h00 et 18h30.

Le prix demandé est de 50 \$ chacun. Premier arrivé, premier servi.

Prenez note que les ordinateurs portables sont vendus tel que vu.

CONDITION : argent comptant seulement.

Donné à Saint-Bernard-de-Michaudville, le 7 juin 2022.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière





AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE SUIVANTS:

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 2017-01 INTITULÉ PLAN D'URBANISME, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ, CONCERNANT L'INSERTION RÉSIDENIELLE EN MILIEU AGRICOLE ET LES FONCTIONS AUTORISÉES DANS LES DIVERSES AFFECTATIONS**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ, EN LIEN AVEC L'INSERTION RÉSIDENIELLE EN ZONE AGRICOLE**
- **RÈGLEMENT NO. 2022-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2022-04 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE, AFIN D'AUTORISER, SOUS CERTAINES CONDITIONS, L'INSERTION RÉSIDENIELLE EN ZONE AGRICOLE**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

AVIS EST DONNÉ que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences des projets de règlement suivants :

- Règlement numéro 2022-10 amendant le règlement no. 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant l'insertion résidentielle en milieu agricole et les fonctions autorisées dans les diverses affectations
- Règlement numéro 2022-11 amendant le règlement no. 2017-02 intitulé règlement de zonage, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, en lien avec l'insertion résidentielle en zone agricole
- Règlement no. 2022-12 amendant le règlement 2022-04 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, afin d'autoriser, sous certaines conditions, l'insertion résidentielle en zone agricole

Ces projets de règlement ont été adoptés lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue 6 juin 2022. Ils ne contiennent pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

La consultation publique sur ces projets de règlement se tiendra **le lundi 4 juillet à 19 h 30** à la Salle du Conseil, située au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville. Au cours de cette séance publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes ainsi que les organismes qui désireront s'exprimer.

Les projets de règlement sont disponibles sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au : dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca .

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville, ce 7^e jour du mois de juin 2022.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et greffière-trésorière



UTILISATION DE L'EAU POTABLE



HORAIRE D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-06

La Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville demande la collaboration des citoyens afin qu'ils modèrent leur consommation en eau pour les jours et mois à venir et qu'ils respectent les heures d'arrosage ci-dessous.

L'arrosage de la pelouse et des jardins est permis :

- Avec un boyau ou un gicleur : 19 h à 22 h
- Avec un système d'arrosage automatique : de minuit à 3 h du matin
- Jours pairs : pour les numéros d'immeubles pairs
- Jours impairs : pour les numéros d'immeuble impairs
- Tous les jours selon les heures précédentes, s'il s'agit d'une nouvelle pelouse, d'une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et d'un nouvel aménagement paysager, et ce, durant une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement ou de plantation (une preuve d'achat sera exigée).

Le remplissage d'une piscine ou d'un spa est interdit de 6 h à 20 h.

Il est permis d'utiliser l'eau du réseau d'aqueduc lors du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure.

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau, relié au réseau de distribution, équipé d'une fermeture à relâchement tenu à la main pendant la période d'utilisation.

Il est interdit en tout temps de se servir de l'eau potable pour le lavage des entrées de cour, les stationnements, les allées de circulations, les trottoirs, les terrasses etc.

Au besoin, la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre se réserve le droit d'annoncer une interdiction d'utilisation de l'eau à des fins non essentielles (arrosage, lavage de voiture, remplissage de piscine ou spa).

En modérant notre consommation d'eau potable, nous éviterons des interdictions plus sévères. Votre collaboration est précieuse.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UN BARIL DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

UTILISER UN BARIL D'EAU TOUT L'ÉTÉ
env. 4 800 litres d'eau économisés

Procurez-vous un baril de récupération d'eau de pluie pour arroser le jardin et/ou vos plantes d'intérieur. Recyclez aussi vos eaux de cuisson (ou de rinçage) connues pour être un bel engrais naturel!

JOUR DE LA TERRE CA

Dans le but de promouvoir le développement durable, de réduire l'utilisation de l'eau potable et de conserver cette richesse tout en favorisant l'utilisation de l'eau de pluie en la destinant à un usage où l'eau potable n'est pas nécessaire, la Municipalité met en place un programme d'aide financière pour l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie.

1. Dans le cadre de ce programme d'aide financière, la Municipalité dispose d'un montant total réservé aux remises de 2 500 \$. Le traitement des demandes de remise se font sur la base du principe du premier arrivé, premier servi et ce, jusqu'à l'épuisement des fonds.
2. La Municipalité accordera aux propriétaires d'un bâtiment servant à des fins résidentielles, **une remise en argent équivalent à 50 % du coût d'achat d'un baril récupérateur de pluie, jusqu'à un maximum de 50 \$.**
3. La remise est accordée uniquement aux propriétaires. Un maximum de deux remises peut être versé au citoyen pour chaque bâtiment dont il est propriétaire.

4. L'achat doit avoir été effectué après la date d'entrée en vigueur du programme, soit après le 6 juin 2022. Pour les années subséquentes, le programme est renouvelable conditionnellement à l'adoption annuelle de la subvention municipale.

Consultez les conditions d'admissibilité et le formulaire de demande en consultant le programme sur le site web de la Municipalité:

http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/pages/r_programme_d_aide_financiere.htm

Info municipale

Bureau municipal fermé pour la Fête nationale et la Fête du Canada



Le bureau municipal sera fermé les jeudis 23 et 30 juin en raison de la Fête nationale du Québec et de la Fête du Canada. Outre ces deux congés, le bureau est ouvert au public du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30. Vous pouvez contacter le bureau municipal en tout temps, les employés vous répondront durant les heures ouvrables. Les coordonnées du personnel se trouvent à la dernière page du journal et sur notre site web, dans la section « Personnel municipal » de l'onglet « Services municipaux ». Merci de respecter les consignes sanitaires en vigueur lors de votre visite.

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 4 juillet 2022 à 20 h 00. L'ordre du jour paraîtra le jeudi précédent sur le site internet de la Municipalité. Toute question peut être envoyée à l'adresse courriel suivante : dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca. Le procès-verbal de la séance sera déposé sur le site au courant de la semaine qui suivra.

Inscription au système d'alerte à la population



La Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a mis en place un système d'alerte automatisé qui permet de joindre la population en cas d'urgence. Par exemple : message en cas d'évacuation, d'avis d'ébullition de l'eau, d'interruption de l'alimentation en eau, etc.

Inscrivez-vous sur notre site: saintbernarddemichaudville.qc.ca. Besoin d'aide pour vous inscrire ? Contactez le bureau municipal: secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca ou 450-792-3190 #1.

Troisième versement de taxes: 15 juin

La date d'échéance du troisième versement de taxes est le mercredi 15 juin. Vous pouvez payer :

- ⇒ Par votre institution bancaire sur internet (ex: Accès-D) : vous devez en premier lieu sélectionner le bon nom, soit Municipalité de St-Bernard-de-Michaudville, afin que votre paiement soit transmis au bon endroit. Vous devrez aussi inscrire le numéro de matricule (10 chiffres) qui apparaît dans le coin droit de votre compte de taxes municipales ou facture. Si le système de votre institution demande plus de chiffres, il faut souvent ajouter des zéros. Vous pouvez prévoir ainsi tous les versements pour qu'ils s'effectuent automatiquement. Veuillez noter que ce n'est pas toutes les institutions bancaires qui permettent les transactions en ligne avec la Municipalité. Si vous éprouvez des difficultés, communiquez avec votre institution.
- ⇒ Par la poste au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville (Québec) J0H 1C0
- ⇒ Au comptoir de n'importe quelle Caisse Desjardins et à certaines institutions bancaires à condition que le coupon de versement accompagne votre paiement.
- ⇒ Au bureau municipal, en personne ou en déposant une enveloppe avec votre paiement dans la chute à livres (fente dans la petite porte de métal à gauche de la porte d'entrée). Évitez de déposer de l'argent comptant. N'oubliez pas de mettre vos coupons de paiement dans l'enveloppe avec votre chèque (ou vos chèques) afin que le paiement soit appliqué au bon compte.

Pour plus d'informations, contactez le bureau municipal : 450-792-3190 #2 ou munstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

Dégagez l'accès à vos compteurs d'eau



La Régie d'aqueduc Richelieu-Centre demande la collaboration de tous les contribuables. En effet, le compteur intérieur et/ou le lecteur à distance à l'extérieur doit toujours être accessible afin de permettre au coordonnateur de la Régie d'effectuer les réparations en tout temps lorsque nécessaire. Merci de votre collaboration !

Info municipale

Bruits et bon voisinage



Soyez courtois avec vos voisins en limitant les bruits. Lors de travaux ou de réceptions avec les membres de votre famille et vos amis, il est de votre responsabilité de respecter vos voisins en réduisant les bruits. L'article 42 du règlement G-200 indique qu'il est interdit à toute personne de causer, de provoquer ou de permettre que soit causé, de quelque façon que ce soit, du bruit de nature à troubler la paix, la tranquillité et le bien-être d'une ou de plusieurs personnes du voisinage. La Sûreté du Québec est responsable de l'application de ce règlement.

Si les bruits de vos voisins vous dérangent, vous devriez d'abord aller rencontrer les personnes responsables du bruit pour leur faire part de la problématique. Peut-être ne se sont-ils pas rendus compte que leurs activités étaient bruyantes et dérangeantes. Un simple rappel suffira.

La gestion du bruit exige la collaboration de toutes les parties en cause. Apprenez à connaître vos voisins et entretenez de bons contacts avec eux. Cela peut mener à une solution. Vous pouvez aussi discuter avec les autres voisins pour envisager une stratégie commune. Soyez calme, raisonnable et réceptif en leur parlant. Allez-y avec tout le doigté dont vous êtes capable.

Si les discussions avec vos voisins ne parviennent pas à remédier à la situation, vous n'avez d'autre choix que de porter plainte. Mais, **porter plainte aux policiers ne doit être envisagé qu'en dernier recours.** Pour l'application de la réglementation municipale, les policiers doivent avoir l'implication des citoyens qui sont dérangés par le bruit afin d'émettre des constats d'infractions. Le libellé indique que le bruit doit être de nature à troubler le voisinage. Le simple fait de constater le bruit par les policiers n'est pas suffisant pour émettre un constat. Les citoyens qui sont dérangés par le bruit devront fournir aux policiers une déclaration qui décrit le bruit et ce qui les dérange. Pour contacter la Sûreté du Québec, composez le 310-4141.

Non au vandalisme



Briser une vitrine, abîmer une voiture, faire un graffiti sur un mur... Ces gestes ne sont pas banals, ce sont des actes de vandalisme. Dans certains cas, ces actes pourraient même être une infraction criminelle.

Le vandalisme engendre des coûts supplémentaires à la Municipalité, donc à tous les contribuables, et empêche les gens de profiter adéquatement des installations qui doivent être réparées.

De plus, selon l'article 15 du règlement G200, il est interdit à toute personne d'endommager, de salir par tout moyen, y compris en y collant, accrochant ou installant des objets ou au moyen d'un graffiti, ou de déplacer, de quelque façon que ce soit, le cas échéant, le mobilier urbain, les poteaux, les fûts, les lampadaires, les aménagements paysagers, le gazon, les arbres, les arbustes, les fleurs et les immeubles de la municipalité.

Nous vous rappelons que des caméras de surveillance sont installées à plusieurs endroits stratégiques. Il serait regrettable de devoir soumettre les images à la Sûreté du Québec le cas échéant.

Nous comptons sur votre collaboration afin de sensibiliser votre entourage à l'utilisation respectueuse des infrastructures publiques et nous vous invitons à contacter le bureau municipal ou la Sûreté du Québec pour dénoncer un acte de vandalisme.



15 juin *Portons fièrement le ruban mauve, ensemble on est plus fort que la maltraitance !*

**JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE
CONTRE LA MALTRAITANCE
DES PERSONNES ÂÎNÉES**



La ligne **1 888 489-2287**
Aide Abus Aînés
www.aideabusaines.ca



Chronique de l'inspecteur

Inspection - Urbanisme - Permis - CPTAQ — Suivi de dossier

Clôture — Haie — Muret

Ce n'est pas connu de tous, mais l'implantation d'une clôture, une haie ou un muret délimitant les terrains résidentiels sont assujettis à la réglementation de zonage et des permis et certificats. En effet, des normes d'implantation et de hauteur existent et un certificat d'autorisation de la Municipalité est obligatoire lors de travaux pour poser une clôture, une haie ou un muret.

5.1 Clôtures, murets et haies

Une clôture, un muret et une haie ne peuvent être érigés :

- À moins d'un mètre cinquante (1,5m) de toute borne-fontaine ;
- À moins d'un mètre (1m) de l'emprise d'une rue.

5.2 Hauteur d'une clôture, d'un muret et d'une haie

La hauteur d'une clôture, d'un muret et d'une haie, entre le niveau moyen du sol et le point le plus élevé, ne doit pas excéder :

- Un mètre vingt-cinq (1,25m) dans la cour avant jusqu'à l'alignement avant de la construction ;

- Deux mètres (2m) dans les cours latérales et arrière à l'arrière de l'alignement avant de la construction pour une clôture et un muret et illimité pour une haie ;
- Deux mètres cinquante (2,5m) dans toutes les cours pour ceinturer les terrains de jeux non résidentiels ainsi que les immeubles municipaux, les cours d'établissements, les usages industriels et agricoles.

Veuillez communiquer avec l'inspecteur pour toute question ou pour demander un permis.

Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiment
Courriel: insepcteurstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca
Téléphone: 450-792-3190 #1



Respectez-vous la bande riveraine de 3 mètres en milieu agricole ? Apprenez comment !



Pour toute information, contactez le Service d'accompagnement et d'inspection des bandes riveraines de la MRC des Maskoutains, au 450 774-3141, poste 3125



Bande riveraine NON conforme



Bande riveraine conforme



Offre d'emploi

Adjoint administratif aux loisirs

FONCTIONS

Relevant de la directrice générale, les tâches de l'Adjoint administratif aux loisirs consisteront à offrir un support administratif aux comités des loisirs et de la bibliothèque dans l'organisation des activités sportives, des événements culturels ainsi que des événements communautaires de tout ordre.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Administration :

- Collaborer avec le comité de loisirs dans l'organisation et la planification des événements sportifs, culturels et communautaires, en s'assurant que la logistique du jour soit respectée (besoins techniques, locaux, transport, finances, gestion des intervenants de soutien, etc.).
- Collaborer aux réunions du comité des loisirs et apporter sa contribution aux projets de ceux-ci.
- S'occuper des différentes activités de financement, demandes de subvention et autres.

Comptabilité :

- Prépare les états financiers mensuels, le bilan de chaque activité et le rapport annuel des revenus et dépenses pour le vérificateur
- Effectue tout autre travail connexe relativement aux opérations comptables et financières.

Bibliothèque :

- Effectue le prêt de documents aux abonnés et les prêts inter-biblio ;
- Range les documents sur les rayons et présentoirs ;
- Coordonne certaines activités d'animation en collaboration avec la responsable.

Communication :

- Assurer la diffusion de l'information lors d'événements sportifs, socioculturels et communautaires (publicité, bulletin, affichage, photos/vidéos, publication dans les divers médias, gestion des réseaux sociaux, etc.).

EXIGENCES

- Études en administration, loisirs, tourisme, communication ou domaine pertinent;
- Bonne connaissance du milieu sera considérée comme un atout.

CONNAISSANCES ET APTITUDES

- Excellente maîtrise du français à l'écrit;
- Excellente capacité de communication à l'écrit;
- Excellente connaissance de la suite Microsoft Office;
- Être à l'aise en informatique;
- Être autonome, débrouillard, dynamique et avoir le sens de l'organisation;
- Intérêt et souplesse pour le travail varié;
- Connaissance en tenue de livres et/ou comptabilité de base sera considérée comme un atout.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Le poste est offert à 14 heures par semaine, selon l'horaire de travail suivant : mardi et jeudi de 8h30 à 16h30 (être disponible en soirée pour les réunions)
- Possibilité d'ajouter des heures avec un emploi similaire dans la municipalité de Saint-Barnabé-Sud
- Le salaire sera établi en fonction des compétences et de l'expérience du candidat.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae et lettre de motivation par courrier ou par courriel, **au plus tard le 2 août 2022 à midi**, à l'attention de :

Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Direction générale
390 rue Principale,
Saint-Bernard-de-Michaudville, Qc, J0H 1C0
Courriel : dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca

N.B.: L'emploi du masculin est utilisé afin d'alléger le texte.
Seuls les candidats sélectionnés seront contactés pour une entrevue.

Activités à Saint-Bernard



Soit ton propre
Vec'reur
de changement

Tu recherches une solution pour décompresser
en fin de soirée et profiter du grand air?

Stretching bien-être

The graphic features three women in various stretching poses against a dark purple background. A large white circle on the left contains the text 'Soit ton propre Vec'reur de changement'. To the right, the text 'Tu recherches une solution pour décompresser en fin de soirée et profiter du grand air?' is written in white. The title 'Stretching bien-être' is in large, light green letters. The women are depicted in white and orange athletic wear.

Où? : Dans le parc
François-Xavier-Desrosiers

Quand? : Les lundis du

13 JUIN AU 5 SEPTEMBRE À 19 H 30

- I séance : 15 \$

- II semaines : 121\$

*Aucune séance du 24 juillet au 6 août

Séances animées par :

Vicky C. Lord,
B.sc. Kinésiologue

Pour t'inscrire :
vicky.c.lord@gmail.com
450-779-6867

Cardio-Muscu

Avec Mélissa Turcot, B.Sc. Kinésiologue

**Tous les mardis
à l'église de St-Bernard-
de-Michaudville**

Entraînement de groupe avec exercices variés et adaptables à tous.
Les cours se feront à l'extérieur lorsque possible!



- Mardi de 19h00 à 20h00
- Session de 10 semaines (24 mai au 26 juillet 2022 inclusivement)
- Coût : 100.00 \$ pour la session (ou 15,00 \$/cours)
- Matériel nécessaire : tapis de sol, bouteille d'eau et souliers de sport

Pas disponible le mardi?
Un cours de cardio-muscu est également
offert le jeudi à 19h00 au Centre
communautaire de St-Jude!

**Inscription et
information :**

melissaturcot@live.ca
(450) 502-2811

FÊTE NATIONALE À SAINT-BERNARD

VENDREDI 24 JUIN 2022 AU TERRAIN DES LOISIRS

9 h 00 à 13 h 00 :

Matinées gourmandes (église)

10 h 45 :

Discours et levée du drapeau

11 h 00 :

Brunch de la Fabrique

13 h 00 à 16 h 00



Éducazoo

Fabrication de marionnettes

Tatouages temporaires

Jeux gonflables et jeux d'eau

Pétanque et jeux d'adresse

16 h 00 :

Conte folklorique

17 h 00 :

Souper méchoui

19 h 00 :

**Compétition de force
« La marche du fermier »**

20 h 45 :

Tirage « J'te dis merde ! »

21 h 00 :

Discours patriotique

22 h 00 :

Feux d'artifice par Frédéric Duguay

22 h 30 :

Feu de joie

Retour du groupe FM 203

***Toute la journée :**

Mur d'expressions « Ton patois à toi »

Chasse aux expressions sur le terrain des Loisirs

Brunch
Billets en vente à la porte
Adulte : 15 \$
6 à 11 ans : 6 \$
5 ans et moins : gratuit

Souper méchoui
Billets en vente au bureau
municipal et par le comité
de l'OTJ St-Bernard
Adulte : 25 \$
6 à 12 ans : 12 \$
5 ans et moins : gratuit



LA FÊTE NATIONALE
DU QUÉBEC



En partenariat avec

Québec



Mouvement national
des Québécoises
et Québécois

Desjardins

Les Éleveurs de porcs
de la Montérégie

Présentateur officiel

Hydro
Québec



Venez à pied ou à vélo !



Contenants de verre
interdits sur le site

Apportez votre bouteille d'eau
et remplissez-la sur place !



Collecte à trois voies sur le site



NOTRE LANGUE AUX MILLE ACCENTS

Pour plus d'informations ou pour réserver des billets: 450-792-3190 #4

OTJ St-Bernard inc

otjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca



O.T.J. St-Bernard Inc.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

L'OTJ St-Bernard est à la recherche de bénévoles pour lui prêter main-forte durant la Fête nationale du Québec à Saint-Bernard, le 24 juin prochain.

Vous voulez contribuer à la célébration en nous donnant un petit coup de main ? Contactez-nous :

Isabelle Hébert : 450-792-2499

Marc-Olivier Bouclin : 450-230-5921

Courriel : otjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca



DE JUIN À DÉCEMBRE
**UN MARCHÉ PHYSIQUE
ET EN LIGNE!**

VENDREDI 24 JUIN
9H À 13H

Commandez vos produits sur la boutique en ligne des Matinées gourmandes OU venez sur place!

SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE
406, RUE PRINCIPALE

WWW.MATINEES-GOURMANDES.COM |



La popote roulante

Le Centre d'Action Bénévole de St-Hyacinthe offre le service de Popote roulante qui consiste en la livraison de repas à domicile au coût de 7,75 \$ du repas. Les mets sont cuisinés à partir d'aliments achetés frais pour offrir un menu sain et varié. On vous remet à l'avance un calendrier des menus. Si vous êtes âgé de 65 ans et plus, ou si vous êtes une personne en perte d'autonomie, ou encore si vous êtes le proche-aidant d'une personne en perte d'autonomie, la Popote roulante, c'est pour vous !

N'hésitez pas à nous contacter : 450-773-4966 poste 35. Pour informations : Robert Perreault 450-792-2270

Activité de pétanque lors des festivités du 24 juin

Nous reprendrons notre traditionnel après-midi de pétanque, lors de la journée des festivités de la St-Jean. Bienvenue à toutes les personnes intéressées !

Pique-nique estival du club FADOQ chez Simone et Robert

Tout porte à croire que nous serons en mesure de reprendre notre méchoui estival, le dimanche 7 août, d'autant plus que nous avons l'espace et les accommodements qui nous permettent de manger à l'extérieur. Je pense que nous serons très heureux de nous y retrouver enfin.

Assemblée Générale Annuelle des Membres de la FADOQ

Nous avons enfin pu tenir notre Assemblée générale annuelle du club FADOQ de St-Bernard, avec la participation de M. André Beaumont, président de la FADOQ RY.

Notre nouveau CA est composé de :

- Robert Perreault, président
- Francine Poissant, vice-présidente
- Robert Huard : trésorier
- Suzanne Perreault : secrétaire
- Marie-Claire Huard
- Suzanne Martin
- Gaétan Arpin



JOYEUSE
Fête des
Pères



Poursuite de la réflexion sur l'encyclique « Laudato si »

Chapitre 3 : La racine humaine de la crise écologique

a) La technologie : créativité et pouvoir

102. Nous sommes les héritiers de deux siècles d'énormes vagues de changement : la machine à vapeur, le chemin de fer, le télégraphe, l'électricité, l'automobile, l'avion, les industries chimiques, la médecine moderne, l'informatique, et, plus récemment, la révolution digitale, la robotique, les biotechnologies et les nanotechnologies. Il est juste de se réjouir face à ces progrès, et de s'enthousiasmer devant les grandes possibilités que nous ouvrent ces constantes nouveautés, parce que « la science et la technologie sont un produit merveilleux de la créativité humaine, ce don de Dieu ».

104. Mais nous ne pouvons pas ignorer que l'énergie nucléaire, la biotechnologie, l'informatique, la connaissance de notre propre ADN et d'autres capacités que nous avons acquises, nous donnent un terrible pouvoir. Mieux, elles donnent à ceux qui ont la connaissance, et surtout le pouvoir économique d'en faire usage, une emprise impressionnante sur l'ensemble de l'humanité et sur le monde entier. Jamais l'humanité n'a eu autant de pouvoir sur elle-même et rien ne garantit qu'elle s'en servira toujours bien, surtout si l'on considère la manière dont elle est en train de l'utiliser sans oublier, qu'aujourd'hui, la guerre possède des instruments toujours plus mortifères. En quelles mains se trouve et pourrait se trouver tant de pouvoir ?

b) La globalisation du modèle technocratique

106. On en vient facilement à l'idée d'une croissance infinie ou illimitée, qui a enthousiasmé beaucoup d'économistes, de financiers et de technologues. Cela suppose le mensonge de la disponibilité infinie des biens de la planète, qui conduit à la « presser » jusqu'aux limites et même au-delà des limites.

109. L'économie assume tout le développement technologique en fonction du profit, sans prêter attention à d'éventuelles conséquences négatives pour l'être humain. Les finances étouffent l'économie réelle. Les leçons de la crise financière mondiale n'ont pas été retenues, et on prend en compte les leçons de la détérioration de l'environnement avec beaucoup de lenteur. En attendant, nous avons un « surdéveloppement, où consommation et gaspillage vont de pair, ce qui contraste de façon inacceptable avec des situations permanentes de misère déshumanisante. »

114. Personne ne prétend vouloir retourner à l'époque des cavernes, cependant il est indispensable de ralentir la marche pour regarder la réalité d'une autre manière, recueillir les avancées positives et durables, et en même temps récupérer les

valeurs et les grandes finalités qui ont été détruites par une frénésie de croissance.

c) Crise et conséquences d'un excès de pouvoir

119. Si la crise écologique est l'éclosion ou une manifestation extérieure de la crise éthique, culturelle et spirituelle de la modernité, nous ne pouvons pas prétendre soigner notre relation à la nature et à l'environnement sans assainir toutes les relations fondamentales de l'être humain. En effet, on ne peut pas envisager une relation avec l'environnement isolée de la relation avec les autres personnes et avec Dieu

122. Quand l'être humain se met lui-même au centre, il finit par donner la priorité absolue à ses intérêts de circonstance, et tout le reste devient relatif. Par conséquent, il n'est pas étonnant que, avec l'omniprésence du modèle technocratique et le culte du pouvoir humain sans limites, se développe chez les personnes ce relativisme dans lequel tout ce qui ne sert pas aux intérêts personnels immédiats est privé d'importance.

128. Le travail est une nécessité, il fait partie du sens de la vie sur cette terre, chemin de maturation, de développement humain et de réalisation personnelle. Dans ce sens, aider les pauvres avec de l'argent doit toujours être une solution provisoire pour affronter des urgences. Le grand objectif devrait toujours être de leur permettre d'avoir une vie digne par le travail. Mais l'orientation de l'économie a favorisé une sorte d'avancée technologique pour réduire les coûts de production par la diminution des postes de travail qui sont remplacés par des machines.

135. Il est nécessaire d'avoir des espaces de discussion où tous ceux qui, de quelque manière, pourraient être directement ou indirectement concernés (agriculteurs, consommateurs, autorités, scientifiques, producteurs de semences, populations voisines des champs traités, et autres) puissent exposer leurs problématiques ou accéder à l'information complète et fiable pour prendre des décisions en faveur du bien commun présent et futur.

Robert Perreault

Réalisation du projet « aire de repos à Saint-Bernard »

En 2014, la Municipalité avait sondé sa population afin de rédiger une première Politique des aînés et son plan d'action. La consultation faisait ressortir les demandes d'un endroit calme et relaxant pour se reposer, un moyen pour socialiser et briser l'isolement, un lieu adapté à leur condition particulière. Quoi de mieux pour relaxer que de se bercer dans un endroit calme, entouré ou non de ses amis. En ce sens, des études démontrent que le bercement chez l'adulte est tout aussi bénéfique que le bercement chez l'enfant. En installant deux balançoires sur les terrains de la Municipalité, la population générale pourra profiter de ces bienfaits.

Par conséquent, la Municipalité a présenté un projet d'aire de repos au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) en 2019. La pandémie ayant quelque peu retardé le dossier, la Municipalité est fière d'annoncer aujourd'hui la réalisation du projet.

Ainsi, un banc berçant a été installé devant le bureau municipal. Il permettra aux piétons et cyclistes de faire une pause sur leur itinéraire lorsque le besoin s'en fera sentir. De plus, la proximité de la bibliothèque fait en sorte que les citoyens pourraient emprunter un livre et s'installer à l'extérieur pour se bercer tout en lisant.

Une balançoire couverte a été ajoutée dans le parc François-Xavier-Desrosiers. Cette balançoire à accès universel permet quant à elle d'asseoir quatre personnes face à face et deux des quatre bancs basculent pour laisser la place à un fauteuil roulant. Une rampe d'accès conforme permet aux personnes à mobilité réduite de profiter des installations et de se balancer avec leur famille ou leurs amis. Le toit en tissu résistant protégera les usagers de la balançoire de la pluie ou du soleil.

Enfin, deux bancs ont été installés sous l'abri du terrain de pétanque. Ils permettront à plus de gens de pratiquer ce sport qui est déjà la troisième activité en importance pour les aînés bermigeois (24 %). Le fait d'ajouter une aire de repos près du terrain facilitera l'accès aux joueurs comme aux spectateurs. De plus, ces bancs seront sous un abri, protégeant ses utilisateurs des intempéries.



Comment utiliser la balançoire à accès universel au parc François-Xavier-Desrosiers



- ⇒ Activez le frein avant de monter sur la balançoire afin qu'elle ne bouge pas.
- ⇒ Désactivez-le lorsque tous les occupants sont assis.
- ⇒ Faites basculer 1 ou 2 banc(s) pour laisser la place à un fauteuil roulant.
- ⇒ Activez les freins du fauteuil une fois qu'il est bien placé sur la balançoire.
- ⇒ Une personne peut utiliser la corde accrochée à la table pour faire bouger la balançoire sans utiliser ses pieds.



Pour voir le fonctionnement de la balançoire, vous pouvez visionner le vidéo promotionnel: www.youtube.com/watch?v=xNvabskn4fU



LUTTER CONTRE LA
MALTRAITANCE
ENVERS LES
PERSONNES ÂÎNÉES
C'EST AUSSI DE
**CULTIVER LA
BIENTRAITANCE.**

1

Placer la personne au
centre des actions

2

Favoriser
l'autodétermination
et l'empowerment

3

Respecter la personne
et sa dignité

4

Favoriser l'inclusion et la
participation sociales

5

Intervenir avec savoir-faire
et savoir-être

6

Offrir un soutien concerté

La famille nous tient à



Accueil des nouveaux résidents

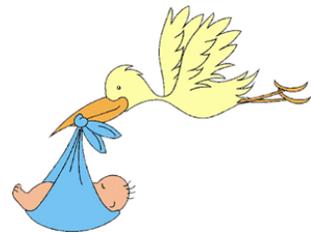
Bienvenue chez vous !



Si vous êtes nouvellement propriétaire ou locataire d'un immeuble à Saint-Bernard, nous vous invitons à contacter le bureau municipal pour recevoir un panier-cadeau contenant différents produits locaux ainsi que des informations sur la Municipalité. Pour vous inscrire: 450 792-3190 option 1.

Accueil des nouveaux bébés

Pour souligner l'arrivée de nouveaux bébés sur son territoire, la Municipalité offre un panier-cadeau et des informations aux parents concernant les services offerts sur le territoire. Contactez le bureau municipal pour vous inscrire: 450-792-3190 option 1.



Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables



Afin d'encourager l'utilisation de couches lavables, la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville offre une aide financière aux familles résidant sur son territoire qui ont un bébé âgé entre 0 et 12 mois, et qui ont fait l'achat de couches lavables neuves ou de tissus absorbants neufs à insérer dans les couches. Un remboursement de 50% du coût d'achat, jusqu'à un maximum de 100 \$ par enfant, sera accordé aux familles qui en feront la demande. Le formulaire est disponible sur notre site web ainsi qu'au bureau municipal.

Une naissance, un livre

Vous êtes parent d'un enfant d'un an ou moins? Abonnez-le à la Bibliothèque de Saint-Bernard et recevez une trousse de bébé-lecteur contenant un livre, un *Magazine Naître & Grandir* et d'autres belles surprises ! Offrez à votre enfant le plus beau des cadeaux : le goût des livres et de la lecture !



Gardiennage

Gardiens avertis

Samuel Palardy, 16 ans, ou Sophie Palardy, 15 ans	579 443-2050
Mahéva Bouclin, 14 ans, ou Médrick Bouclin, 16 ans	450 792-2060
Lysane Ménard, 14 ans	579 443-9311

Services de garde en milieu familial

Garderie Les petites Lucieoles de St-Bernard Lucie Boissonneault, responsable 371, rue Principale	450 792-3360
Garderie Les petits Bermichoux Mélanie Cordeau, responsable 885, 4 ^e Rang	450 792-2086

Gardiens avertis recherchés

Tu as une formation de gardien averti et tu aimerais offrir tes services aux familles bermigeoises ?

Contacte le bureau municipal pour t'inscrire gratuitement à la liste de gardiens avertis qui paraît dans chaque numéro du journal municipal.

450-792-3190 #1 ou
secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca

Si tu es inscrit, n'oublie pas de nous avertir des changements (âge, numéro de téléphone, retrait).



Maison des jeunes

1426, rue St-Pierre, Saint-Jude Téléphone : 450-250-2488
Site web: mdj4vents.wordpress.com

Plein d'activités t'attendent !

Surveille l'horaire d'été sur notre page Facebook !

Collecte de contenants consignés en tout temps dans la grosse boîte noire devant la terrasse de la MDJ.

Viens rencontrer l'équipe d'intervenants / animateurs:

LILI-ROSE, CHARLY, ROSALIE,
NOÉMIE, CAROLINA ET SAM



<https://www.facebook.com/Maison-des-Jeunes-des-Quatre-Vents-196375134223/>

Jeudi 15 h à 19 h	Vendredi 15 h à 21 h	Samedi 13 h 30 à 21 h	Dimanche 13 h 30 à 17 h 30	Lundi 15 h à 18 h
Projet Apprendre	Libre	Cuisine et ateliers	Ateliers, sorties et jeux	Projet Apprendre

Pour informations : 450-250-2488 #4

APPRENDRE, C'EST TRIPPANT est réalisé par les Alliances pour la solidarité, en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

SERVICE
Aide aux
apprentissages
scolaires par la
découverte de soi

Viens maîtriser tes notions en t'amusant avec nous

LA MAISON
DES JEUNES
AUX QUATRE
VENTS

PRÉSENTE

LA CIEC

CETTE COOPÉRATIVE VA
COMMENCER DÈS JUIN!

**Tu as entre 13 et 17 ans?
Nous avons du travail pour toi!**

Informations
supplémentaires :

- La CIEC c'est une initiation au monde du travail ... les jeunes vont se chercher des contrats de type gardiennage, tonte de pelouse, désherbage, entretien ménagé, promenade de chien, arrosage de plante ou soigner les animaux lors des vacances, entretien de piscine, peinture de clôture, ramassage de branche, cueillette de petits fruits, surlecture...

Soirée
d'information le
mercredi 15 juin à
18h juste avant
l'AGA et
démarrage de la
coop le 20 juin
2022.

Mdj Quatre-Vents

Vous pouvez nous contacter par courriel ou sur Facebook

PROCHAINES ACTIVITÉS:

- * 11 juin: Activité NERF
- * 15 juin: soirée d'information CIEC et AGA MDJ,
- * 16 juin: activité gestion du stress 16 juin,
- * 18 juin: Bal des finissants
- * 20 juin: démarrage CIEC
- * 23 juin: promo CIEC/MDJ
- * 26 juin: sortie ferme Guyon
- * 30 juin: festival quartier la Providence

Prochaine collecte de gros rebuts : 13 juillet 2022

Pour garder notre municipalité propre, il est important de se rappeler certaines règles concernant les nuisances (règlement G200). En effet, il est interdit au propriétaire, locataire ou occupant de déposer, laisser déposer, laisser répandre, laisser subsister, laisser s'accumuler ou laisser prospérer des biens sur son terrain.

Il y aura une collecte des gros rebuts le **mercredi 13 juillet** prochain. Vous pourrez disposer de vos objets encombrants inutilisables **en les déposant sur votre terrain en bordure de la rue de façon ordonnée à partir du dimanche précédent**. Les objets mis plus tôt sont considérés comme des nuisances et entraîneront un avis d'infraction.

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, vieux meubles, chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, micro-ondes, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, gros jouets d'enfants, équipement sportif volumineux (filet de hockey, vélo exerciseur, etc.).

Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac avant de les déposer à l'endroit du ramassage. Ce sac doit être convenablement fermé ou scellé, notamment avec du ruban adhésif.

Exemples de rebuts non acceptés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole

(pièces de machinerie, clôture, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches ainsi que les déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.

De même, si des objets inadmissibles sont placés sur des objets admissibles, ces derniers ne seront pas ramassés. Les employés ne feront pas de tri.

Après le jour de la collecte, si des objets sont encore au bord de la route, ils ont probablement été considérés comme des objets inadmissibles. Si vous avez des doutes, vous pouvez vérifier auprès de la Municipalité ou de la RIAM. Les objets restants doivent être ramassés le plus tôt possible afin de ne pas être considérés comme des nuisances et entraîner un avis d'infraction.

Contrairement aux matières apportées aux écocentres qui sont valorisées à 78 %, il est important de rappeler que les matières recueillies lors des collectes de gros rebuts sont entièrement dirigées vers l'enfouissement. Pensez à donner vos encombrants en bon état aux organismes locaux, comme le comptoir familial de St-Bernard ou le Centre d'entraide maskoutain.

Profitons aussi de l'occasion pour réfléchir à nos habitudes de consommation. Peut-être qu'en voyant la quantité d'objets empilés, on réalisera qu'on pourrait diminuer nos achats d'objets inutiles. La planète en ressortira gagnante. Et, disons-le, notre prochain grand ménage sera beaucoup moins ardu !

L'écocentre de Saint-Hyacinthe sera ouvert les vendredis 24 juin et 1^{er} juillet

L'écocentre de Saint-Hyacinthe sera ouvert les vendredis 24 juin et 1^{er} juillet afin de mieux répondre aux besoins de la population en cette période d'achalandage important lié aux nombreux déménagements.

L'écocentre de Saint-Hyacinthe de la Régie est situé au 1880, rue Brouillette et il est accessible gratuitement sur preuve de résidence, aux citoyens des municipalités membres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, chaque vendredi, samedi et dimanche, de la mi-avril jusqu'à la fin du mois de novembre, de 8 h 30 à 16 h 30.

Les **matières admissibles** sont les peintures, l'huile et les filtres à huile, les métaux, les pneus déjantés d'un diamètre inférieur à 112,5 cm (45 pouces), les résidus électriques, électroniques et informatiques, les vieux meubles, les résidus de bois et les débris de construction et de démolition. Pour une question de sécurité lors des opérations, seules les remorques de 4 x 8 pieds ou moins sont acceptées au site de Saint-Hyacinthe, alors qu'à Acton Vale, la configuration du site permet d'y accueillir les remorques de 5 X 10 ou moins de façon tout aussi sécuritaire pour les usagers.

L'orientation et un premier emploi



C'est le sprint final vers la fin des classes et par la suite l'aventure d'un emploi étudiant débutera pour plusieurs élèves. Avec la pénurie de main d'œuvre, nos jeunes ados sont sollicités plus que jamais à intégrer un emploi pour la période estivale. Que ce soit en service à la clientèle, dans les camps de jour et même dans les entreprises manufacturières, plusieurs milieux accueilleront de nouveaux travailleurs.

Ces premières expériences en emploi ont un impact important sur l'orientation professionnelle. On y découvre nos intérêts, compétences et créons certainement des liens significatifs avec des collègues et apprenons à travailler avec un supérieur. Ces expériences nous amènent à nous questionner sur nos projets futurs et peut-être même à choisir un parcours scolaire spécifique. Comme parents, vous pouvez accompagner vos enfants dans ces réflexions en les questionnant sur ce qu'ils ont aimé et moins aimé à la fin de leur journée et les amener à prendre conscience de la place du travail dans la société.

Effectuer un choix de carrière est un processus qui peut créer de l'anxiété chez les jeunes et moins jeunes. Cependant, lorsqu'une personne a expérimenté différents milieux de travail dans sa vie, elle est davantage en mesure d'évaluer concrètement ce qui l'intéresse. Différents sites du domaine de l'orientation sont mis en place afin d'aider les parents et les jeunes dans ce processus exploratoire. Voici spécifiquement un jeu ludique et intéressant à faire sur le site d'Academos: <https://explore.academos.qc.ca/>. Retrouvez également un espace dédié aux parents sur le site de l'ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec : <https://espaceparents.org/>.

Pour les élèves du secondaire, un service d'orientation est disponible dans chacune des écoles des Centre de services scolaire. Si vous êtes un adulte qui souhaitez effectuer un retour aux études ou une réorientation de carrière, vous avez accès gratuitement au Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) de votre région. Également, le projet SARCA Mobile est toujours actif, alors si vous demeurez dans l'une des 16 municipalités rurales de la MRC des Maskoutains, vous bénéficiez du service directement à votre municipalité. N'hésitez pas à communiquer avec la conseillère.

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle

audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca

450 773-8401, poste 6731

 Audrey Gatineau Pro

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe

Québec 



**LA TIQUE
PEUT TRANSMETTRE
LA MALADIE DE LYME**

DEMEUREZ DANS LES SENTIERS

- Utilisez du chasse-moustiques
- Inspectez votre corps et retirez les tiques
- Prenez une douche après l'activité

• En cas de piqûre, appelez Info-Santé au 811

• Si vous avez de la **fièvre** ou une **rougeur** sur la peau dans le mois qui suit, consultez un médecin

TAILLE RÉELLE DE LA TIQUE ADULTE



WWW.SANTÉ.GOUV.QC.CA/LYME Québec 

APPEL DE CANDIDATURES

Bourses

agrEUresponsables

77 000 \$ seront remis en bourses aux productrices et producteurs agricoles de la Montérégie cette année!

Présenté par :

 **UPA** POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
Montérégie
L'Union des producteurs agricoles

 **Desjardins**

Déposez votre candidature avant
le 1^{er} septembre 2022

upamonteregie.ca/bourses_agreauresponsables2022

Centre d'interprétation écoénergétique

Afin d'ouvrir *Chouette à voir!* à l'année, l'UQROP construira un centre d'interprétation écoénergétique. En toute saison, vous pourrez profiter d'un lieu pour aller marcher en forêt, présenter les oiseaux de proie à votre famille et vos amis!



Photo - Bernard Joseph, Studio MMA - Valmond Desrochers

L'UQROP a besoin de votre contribution pour compléter le financement de cette construction.

Tous les montants sont importants!

Vous pouvez donner :

- en utilisant le code QR;
- en allant sur le site www.uqrop.qc.ca et cliquant sur DON;
- en complétant le coupon ci-dessous et l'accompagner d'un chèque!

*Vous recevrez un reçu fiscal pour les dons de plus de 20\$

LES OISEAUX DE PROIE ET L'UQROP VOUS REMERCIE!



Je contribue à la campagne *Chouette à voir!* fait son nid

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____





Retournez à : UQROP, C.P. 246 Saint-Hyacinthe Qc J2S 7B6

Étapes pour obtenir une superbe pelouse en santé

Nettoyer

Il est important de bien nettoyer la pelouse au printemps pour lui offrir le plus de lumière possible.

Déchaumer



Si la couche de chaume excède 2cm d'épaisseur, vous devrez en retirer à l'aide d'une déchaumeuse. (Vous pouvez louer une déchaumeuse en centre de location).

Aérer (carotter)



Enlever des carottes de terre et étendre la terre retirée sur gazon existant. (Vous pouvez louer un aérateur en centre de location).

Terreauter



Épandre une épaisseur de 2.5 cm de terreau de qualité exempt de semences de mauvaises herbes sur le gazon existant et rouler avec rouleau à gazon.

Ensemencer (au plus tard début septembre)



À l'aide d'un épandeur à engrais, ensemen- cer avec des semences de qualité à germination rapide. Il en existe pour le soleil et pour l'ombre il est important de choisir des semences pour la luminosité de l'endroit ciblé. Ajouter un peu de terreau sur les semences et étendre délicatement avec un balai à feuilles ou un râteau.

Arrosage

Maintenir le sol bien humide jusqu'à la germination. Petit truc pour doser l'arrosage avec un arrosoir rotatif, oscillant, gicleur, etc.: déposez un pot de margarine de 1kg à l'endroit où vous avez ensencé et lorsqu'il est rempli d'eau, vous avez assez arrosé. Lorsque le gazon sera poussé et bien établi, arroser

seulement au besoin sinon les racines resteront superficielles et à la moindre sécheresse elles ne pourront aller puiser l'eau dans le sol. Laisser sécher un peu entre les arrosages plutôt que d'arroser souvent et peu.

Fertiliser

Pour ravigoter la pelouse et la fortifier. Le premier chiffre de la formulation doit être le plus élevé au printemps et en été et inversement en automne le dernier chiffre devra être le plus élevé.

Application de gluten de maïs

Le gluten de maïs est un anti germinant empêchant les semences de mauvaises herbes de germer. Son action est active durant environ 2 mois. Attention, cela inclut également les semences de gazon. C'est pourquoi vous devez attendre que les semences de gazon soient poussées et que vous ayez tondu une première fois avant de l'appliquer sinon, tous vos efforts de réensemencement seront anéantis. Une application de gluten de maïs au printemps et une autre en août ou septembre empêcheront les semences de mauvaises herbes de s'implanter dans votre pelouse. Le gluten de maïs est également un engrais naturel qui fera verdier et qui fortifiera votre pelouse.

Rappelez-vous qu'une pelouse très dense équivaut à une impossibilité des semences de mauvaises herbes de s'y implanter et rend difficile l'établissement d'insectes destructeurs de pelouse.

Christine Poulin

DTA, propriétaire du
Centre jardin des Patriotes
3053, chemin des Patriotes
Saint-Ours
centrejardindespatriotes.com





Nos annonceurs

Ton été à la Ferme Gadbois

Inscris-toi avec tes ami(e)s !

POUR LA CUEILLETTE
DE FRAISES.
2 À 6 SEMAINES DE
PLAISIR !



Fermegadbois



(450) 792-5112



889 rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud (à 5 minutes de St-Hyacinthe)




L'ARTERRE
Accompagner · Jumeler

Faciliter l'accès au monde agricole

Service de maillage pour le démarrage et le transfert d'entreprises agricoles entre :

- Aspirants-agriculteurs
- Producteurs agricoles
- Propriétaires fonciers (terres et bâtiments inutilisés)



arterre.ca

Service Grand-mère caresse

Celui-ci consiste à aider un parent à obtenir de l'aide. Un bénévole viendra s'occuper du nouveau-né à domicile 3h par semaine pour vous laisser du temps pour vous-même.

Le service dessert tout le territoire des Maskoutains.

Vous avez le goût de :

Faire une petite sieste

Finir le ménage de la maison

Prendre du temps pour vous ressourcer

Pour plus d'informations n'hésitez pas à nous contacter au 450-772-6828



Nos annonceurs



JEAN-BERNARD ÉMOND Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi, bureau 100
Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
450 742-3781

jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca
jeanbernardemond.com



Ouvert tous les jours, dès le 24 juin!

CHOUETTE À VOIR!

Réservation en ligne obligatoire!

Activités

- Présentation d'oiseaux de proie en vol
- 11 volières à découvrir
- Visite du complexe de réhabilitation
- Sentiers pédestres

Tarifs

- 13 ans et + : 22\$
- 5 à 12 ans : 17 \$
- 5 ans et - : Gratuit
- Famille : 56 \$

579 489-6100
INFO@UQROP.QC.CA
WWW.CHOUETTEAVOIR.CA



Nos annonceurs

.....
Tout
POUR VOUS,
près de
chez vous!
.....



ÉPICERIE | BOUCHERIE | BUFFET | PRÊT À MANGER | ESSENCE | AGENCE SAQ



Grande variété
de **bières importées**
et **québécoises** à
des prix compétitifs!



.....
TOUS LES DIMANCHES - FÈVES AU LARD MAISON, PAINS CHAUDS, BEIGNES AU SIROP

É P I C E R I E

Arpin & Fils

• LES MARCHÉS •

Tradition

Julie Arpin et Stéphane Lantelgne, propriétaires

Heures d'ouverture :

En semaine : de 7 h à 21h

Samedi et dimanche : de 8 h à 21h

2471, chemin des Patriotes
Saint-Ours 450 785-2308





Nos annonceurs

Avez-vous votre espace client *Mon Cooptel* ?

Créez un profil sur mon.cooptel.ca afin d'accéder à votre espace client!
Vous pourrez, entre autres:



Consulter vos factures des 18 derniers mois



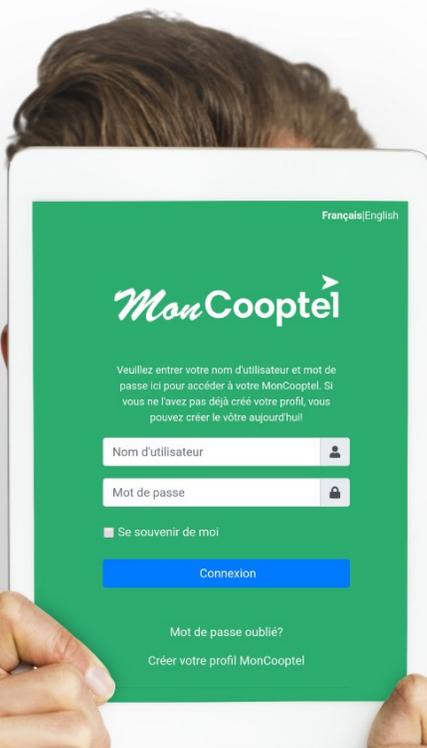
Vous inscrire aux notifications de dépassement de données



Consulter vos forfaits et options



Vérifier votre utilisation Internet



Comment s'inscrire?

Plusieurs guides et tutoriels vidéos sont disponibles sur notre site cooptel.ca/soutien/ afin de vous aider à créer votre profil et naviguer dans la plateforme.

Cooptel Explorer l'inattendu

1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca

Photo de freepik.com



Nos annonceurs

Expression Style

Mélanie Bouckin

Du mardi au samedi
sur rendez-vous 450.792.3827

Bienvenue à tous!



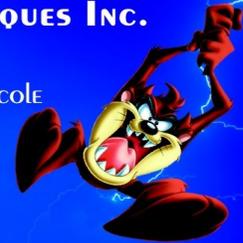
ÉLECTRICITÉ BRYAN JACQUES INC.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL & AGRICOLE

450 792-2447

electricite@bryanjacques.com

www.bryanjacques.com



RBQ: 5686-0406-01



RBQ: 5590-7448-01

Excavation en tout genre
Installation septique écologique
Raccordement d'égout
Fondation
Drain français
Réparation de fissures de béton
Terrassement / Transport

(450)792-3551

www.excavationjd.com
info@excavationjd.com



781-865-5113

Ecoflo®

BIONEST

Intégrité à l'environnement

Passion Beauté

Coiffure Esthétique

450-792-2220



355 RUE PRINCIPALE
SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE
QUÉBEC J0H 1C0

AUTOMOBILES ET VÉHICULES LOURDS

@ GARAGE-MORIN.COM

INFO@GARAGE-MORIN.COM



450-792-2221



- Coiffure
- Maquillage
- Mécendo
- Ongles
- Massothérapie
- Extension Majestic
- Spray tan Nuda
- Lifting Colombien
- Coolsculpting
- Slimwave
- Infrathérapie

Entreprise
S.Gaudette

RBQ : 8351-0982-26

Sylvain Gaudette

Entrepreneur Électricien

450 792-2392

info@sgaudette.com • sgaudette.com

401, 4^e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0



Réal Bonin
Propriétaire

Rénov'a'Neuf

Entrepreneur Général, Résidentiel, Commercial
Rénovation intérieur-extérieur, installation porte-fenêtre
Revêtement extérieur-toiture

895 claing

St-Bernard (Québec) J0H 1C0

Tél: 450-792-2087

Licence R.B.Q 2794-4784-27



Nos annonceurs

Massothérapie
Chantal Desmarteau

Massage suédois détente, Massage thérapeutique
Femme-enceinte et enfant, Deep tissue massage

chantal.desmarteau@icloud.com
450-779-5702
Membre F.Q.M.

645 5e rang
St-Bernard-de-Michaudville J0H 1C0

Maçonnerie
MICHAUDVILLE
inc.

Éric Berthiaume
Propriétaire

Cellulaire **450.278.5734**
FAX **450.792.3043**

Maçonnerie générale

Pose de . briques
. pierres
. blocs
. cheminée
. plâtrage

Réparation de tout genre

ESTIMATION GRATUITE
R.B.Q. : 8319-0843-34

 **Groupe**
Voyages Québec

Edith Jalbert
Conseillère & organisatrice en voyages de groupes

Courriel : edith@edithjalbert.com
Facebook : [Escapades Edith Jalbert](https://www.facebook.com/escapadesedithjalbert)
Cellulaire : 514-970-3160





PENSION ET TOILETTAGE
PEE-WEE & FRÈRES

34 Rang Fleury
St-Bernard-de-Michaudville
Québec J0H 1C0
514 377-7336

MAÎTRE
Cochon

Alexandre Coupal

450.792.2003 bur
450.278.2003 cell
alex@maitrecochon.com
maitrecochon.com

105, rang Fleury
St-Bernard-de-Michaudville
QC J0H 1C0

ANNONCEZ-
VOUS

POUR RÉSERVER VOTRE
ESPACE PUBLICITAIRE :

Contactez le bureau
municipal au
450 792-3190 #1 ou
par courriel à
[secadjstbernard@](mailto:secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca)
mrcmaskoutains.qc.ca



ÉBÉNISTERIE
S. Forcier

Armoires de cuisine • Salles de bain • Meubles sur mesure

Serge Forcier, prop.
381, rue Lamoureux
Saint-Bernard QC J0H 1C0

Tél. : 450 792-3307
Fax. : 450 792-3314

Affûtage MC Morin inc.

Spécialité : Alimentation
Industrielle, Commerciale
& Résidentielle

Tél. : 450-788-3222
Fax : 450-788-3112
amc.morin@hotmail.com
www.affutagememorin.ca

Michaël Morin
542, Rue Principale
Saint-Louis, QC, J0G 1K0



Nos annonceurs



St-Denis-sur-Richelieu

620, ch. Des Patriotes, bur. 102
JOH 1K0

450-787-2720 (sur rendez-vous)

info@cliniquedenturoacton.ca

www.cliniquedenturoacton.ca

FB : clinique de denturologie et d'implantologie

- Fabrication de prothèses dentaires complètes, partielles et sur implants
- Service à domicile, en résidence ou en CHSLD

**Consultation et nettoyage
Sans frais**



Jacques Grondin, d.d.
Denturologiste



Pharmacie Caroline Désilets et Philippe Desmarais Pharmaciens Inc.

688, Chemin des Patriotes
Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec) JOH 1K0

T 450 787-2077

F 450 787-4115

Texte : 514 915-7688

Sans frais : 1 866-666-2077

desiletsdesmarais@gmail.com

Lun. au vend. : 9h à 20h

Samedi : 10h à 17h

Dimanche : Fermé

SERVICE DE LIVRAISON

membre affilié à **Proxim**



Me Marie-Hélène Archambault

Notaire et Conseiller juridique

395, route 137
Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec)
JOH 1K0

Tél.: (450) 787-3133

Téloc.: (450) 787-2765

marchambault@notarius.net



**Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur**

Plusieurs produits disponibles :

Équipements de protection individuelle (EPI) : masques lavables et jetables, visières, gants

Médicaments d'ordonnance et en vente libre

Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accès-pharma
chez Walmart



Clinique de Massothérapie Véronique Corbeil

Un petit quelque chose pour vous détendre...

Massage suédois, thérapeutique, détente
femme enceinte et bébé
Drainage lymphatique
Exfoliation corporelle et autres soins
Certificats- cadeaux disponibles

450-792-3090

cliniquemassov.c@gmail.com



JOËLLE LALLIER acupuncteur

Traitement par aiguilles ou laser
Aiguilles stériles à usage unique
Massage thérapeutique chinois

Saint-Denis-sur-Richelieu

514.961.9984

Membre de l'Ordre des acupuncteurs du Québec



**39A, rang Amyot Est
Saint-Denis-sur-Richelieu, QC JOH 1K0
www.petrolesarchambault.com**

**Téléphone: 450 787-2370
Saint-Hyacinthe: 450 771-4328
Sans frais: 1 877 787-2370**

Prêt d'équipement disponible • Essence • Diesel • Mazout



Services à la communauté

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-BERNARD

Geneviève Bureau 450 792-3190 option 4

Heures d'ouverture de la bibliothèque (ouverture partielle)

Mardi: fermé pour une période indéterminée

Judi : de 9 h 00 à 12 h00, de 13 h 00 à 16 h 30 et de 18 h 30 à 20 h 00

Site web: mabibliotheque.ca/bernard

Bibliothèque de St-Bernard de Michaudville



O.T.J. ST-BERNARD INC. (LOISIRS)

Marc-Olivier Bouclin, président 450 230-5921
Geneviève Bureau 450 792-3190 option 4
Courriel: otjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca

Pavillon des loisirs 450 792-3190 option 5
Festival de musique traditionnelle www.chantezvous.com



OTJ St-Bernard inc Chantez-vous bien chez nous La campagne en blues À l'Halloween on rock au village

F.A.D.O.Q. RICHELIEU-YAMASKA – CLUB ST-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

Robert Perreault, président 450 792-2270



ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS

Pour renseignements :

Immeuble Saint-Jude 450 773-0260

École aux Quatre-Vents



CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

Pour renseignements 450-773-8401

Site web: www.cssh.gouv.qc.ca



En raison des développements liés au coronavirus (COVID-19), l'horaire peut être modifié sans préavis. Pour savoir si votre centre de services est ouvert, consultez le site web.

Téléphone : 450 768-3030 ou 1 866 643-3030

Site web: notrecaisse.com

Horaires de nos centres de services	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
Siège social 1697, rue Girouard Ouest, St-Hyacinthe	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 20 h	10 h à 15 h	Fermé
Les Salines 3050, boul. Laframboise, St-Hyacinthe	9 h à 17 h	9 h à 17 h	9 h à 20 h	9 h à 20 h	9 h à 17 h	9 h à 15 h
Douville 5565, boul. Laurier Ouest, St-Hyacinthe	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 20 h	10 h à 15 h	Fermé
Saint-Denis-sur-Richelieu 129, rue Yamaska	10 h à 15 h	Fermé	10 h à 15 h	10 h à 19 h	Fermé	Fermé
Saint-Liboire 151, rue Gabriel	10 h à 15 h	Fermé	10 h à 15 h	10 h à 20 h	Fermé	Fermé
Sainte-Madeleine 1040, rue Saint-Simon	Fermé	10 h à 15 h	Fermé	Fermé	10 h à 15 h	Fermé
Sainte-Damase 111, rue Principale	Fermé	10 h à 15 h	Fermé	Fermé	10 h à 15 h	Fermé
Saint-Pie 65, rue Saint-François	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 19 h	10 h à 15 h	Fermé



Services à la communauté

COMPTOIR FAMILIAL DE ST-BERNARD (friperie)

Suzanne Perreault 579-443-2010

Heures d'ouverture du comptoir

Sur rendez-vous seulement, contactez la responsable

Boîte de dépôt sur le parvis de l'église (vêtements et objets en bon état, pour des meubles contactez la responsable)

Facebook: Comptoir familial St-Bernard de Michaudville



FABRIQUE ST-BERNARD

Presbytère à Saint-Jude 450 792-3943

Location de salle (Micheline Perreault) 450 792-3792

Horaire des messes

Dimanche 10 h 30 à St-Barnabé 1^{er} Saint-Bernard 2^e St-Jude 3^e - 4^e - 5^e dimanche

Mercredi 9 h 30 à Saint-Jude



Aide alimentaire et Guignolée

Jacqueline Gaudette 450-792-6160 ou 579-443-2005

BUREAU DE POSTE

Claude Perreault 450 792-3266

Heures d'ouverture du bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et vendredi 9 h 00 à 11 h 30 et de 16 h 00 à 17 h 30

Jeudi 9 h 00 à 11 h 30 et de 17 h 30 à 19 h 00



DÉPUTÉ PROVINCIAL (COMTÉ DE RICHELIEU)

Jean-Bernard Émond 450 742-3781

50, rue du Roi, bureau 100, Sorel-Tracy, J3P 4M7



DÉPUTÉ FÉDÉRAL (COMTÉ DE SAINT-HYACINTHE — BAGOT)

Simon-Pierre Savard-Tremblay 450 771-0505

2110, rue Bachand, bureau 108, Saint-Hyacinthe, J2S 8B6



C.L.S.C. DES MASKOUTAINS

Point de chute à St-Jude 450 768-1200
Info-santé CLSC 8-1-1



Heures d'ouverture du point de chute à Saint-Jude (sur rendez-vous)

Mercredi 8 h 00 à 12 h 00 (Infirmier-ère sur place, service de prise de sang et autres)

Tous les organismes qui souhaitent faire publier un communiqué à l'intérieur du journal municipal doivent le transmettre avant le 25 du mois précédent par courriel à : secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca. Les articles reçus après cette date seront publiés le mois suivant. Merci !

URGENCES



SECOURS

Pompiers

Police

Ambulance

9-1-1

SERVICE D'URGENCE DE SAINT-HYACINTHE

Sûreté du Québec 9-1-1 ou 450 310-4141
Hôpital Honoré Mercier de Saint-Hyacinthe 450 771-3333

SERVICE D'URGENCE DE SOREL

Ambulance Richelieu Inc. 911 ou 450 742-9441 ou 450 742-9443
Hôpital Hôtel-Dieu de Sorel 450 746-6000



MEMBRES DU CONSEIL

M. Guy Robert, maire 450 223-4876
M. Hugo Laporte, conseiller 514 291-6652
Mme Vanessa Lemoine, conseillère 450 223-0509
M. Jean-Paul Chandonnet, conseiller 450 792-3452
Mme Isabelle Hébert, conseillère 450 792-2499
Mme Christine Langelier, conseillère 450 792-2112
M. Léonard Gaudette, conseiller 450 792-2042



ASSEMBLÉE DU CONSEIL

Le premier lundi du mois à 20 heures au 390, rue Principale

BUREAU MUNICIPAL

Mme Émilie Petitclerc, directrice générale 450 792-3190 option 3
Courriel: dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca
Mme Dominique Plouffe, technicienne comptable 450 792-3190 option 2
Courriel: munstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca
Mme Geneviève Bureau, adjointe administrative 450 792-3190 option 1
Courriel: secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca
Site Web: saintbernarddemichaudville.qc.ca Télécopieur: 450 792-3591



HEURES DU BUREAU

Lundi au Jeudi 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 (sur rendez-vous jusqu'à nouvel ordre)

ÉMISSION DES PERMIS

M. Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiment 450 792-3190 option 1
Mercredi: 8 h à 12 h (sur rendez-vous seulement puisqu'il est en télétravail)
Courriel: inspecteurstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca



VOIRIE - COURS D'EAU

Francis Girouard 450 230-3494
Courriel: voiriestbernard@mrcmaskoutains.qc.ca



RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

450 792-2001



RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350



SPAD (CONTRÔLE ANIMALIER)

1-855-472-5700



AUTRES SERVICES

Évaluation foncière 450 774-3143
Transport adapté 450 774-8810
Transport collectif 450 774-3173